

# Note accompagnant le compte administratif 2018

## L'exercice 2018

- **En fonctionnement** : Les dépenses s'élèvent à 571 976,86 €uro. Quant aux recettes, elles s'élèvent à 691 796,80 €uro ce qui apparaît sur le seul exercice 2018, un excédent de fonctionnement de **119 819,94 €uro**.

- **En investissement** : Les dépenses s'élèvent à 341 390 €uro. Quant aux recettes de l'exercice, elles s'élèvent à 583 019,58 €uro ce qui laisse un excédent d'Investissement de 241 628,88 €

C'est donc un résultat positif de 361 448,82 €uro pour l'exercice 2018.

## Résultat cumulé avec les exercices antérieurs

Nous avons comme résultat enregistré au 31.12.2017 un report positif de 345 463,81 en section de fonctionnement amputé d'un déficit d'investissement de 259 566,25 €uro.

Compte tenu des résultats de 2018, le résultat global, tous exercices et toutes sections confondus est de **447 346,38 euro**.

**Quelques points d'analyse** concernant plus particulièrement la **section de fonctionnement** et qui contribuent à expliquer la baisse du résultat entre les exercices de 2017 et 2018, celle-ci s'élevant à 17678 €uro.

Pour mémoire, la pression fiscale communale a été reconduite au niveau de ce qu'elle était en 2017 avec toutefois un glissement partiel de la fiscalité syndicale concernant la taxe d'habitation, les taxes foncières bâtie et non-bâtie vers la fiscalité communale, « ce que les ménages ont payé en moins pour les syndicats, ils l'ont payé en plus pour la commune». . Cette démarche a consisté à baisser la Cotisation Foncière des Entreprises au profit des syndicats de communes de 6 000 €uro, cet effort envers les entreprises, le second en trois exercices, est directement pris en charge par le budget. La commune prend ainsi à son compte une partie de ce que l'Etat « a oublié » de faire lors de la mise en place de la réforme de la Taxe Professionnelle.

Le compte administratif de l'exercice 2018 laisse apparaître un accroissement des dépenses de fonctionnement de 5771 €uro soit environ 1% et une baisse des recettes de fonctionnement de 11 907 €uro. L'augmentation des dépenses est aussi la conséquence de l'effort fait en matière de CFE qui a conduit la commune à abonder sa participation budgétaire auprès du SIVoS du Bas-Bray de 9 114 €uro (au lieu de 3 114 €uro). Pour mémoire, le reste de la participation communale au SIVoS est fiscalisée.

Et pourtant, les dépenses en personnel ont été maîtrisées puisqu'en comparaison avec celles de 2017, elles ont baissé de 20034 €uro (moins 6,90 %) mais l'effet est pratiquement absorbé par les mesures de durcissement de la politique de l'Etat en termes de contrats aidés provoquant une baisse de recettes en la matière de 17423 €uro.

Par ailleurs, si le produit des dotations de l'Etat n'a baissé que de 2.50 %, il n'en est pas de même pour d'autres recettes. Ainsi, le fonds départemental de péréquation de taxes professionnelles, le fonds de répartition des droits de mutation, le fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales diminuent de 10 803 €uro entre 2017 et 2018 (une baisse de plus de 10 %).

Il est aussi à souligner que la communauté de communes « Bray-Eawy » s'est acquittée en 2018 de deux années de remboursement du centre de loisirs ce qui améliore le résultat de l'exercice d'environ 8000 €uro.

Les principales **dépenses d'investissement** au titre de l'exercice sont (en TTC):

- voirie du Grand Hattehoulle, de la rue Jean Dossier : 142 126 €uro
- réseaux d'éclairage public : 27 611 €uro (Clos Roland, place de la mairie et impasse de Mesnerettes)
- groupe scolaire : 18 638 €uro
- l'aménagement du cimetière : 14 110 €uro
- réserve incendie au Clos Roland et schéma communal de défense de lutte contre l'incendie : 43 480 €uro.

Enfin, la dette communale se compose de deux emprunts contractés à l'occasion de la construction de la salle de spectacles et de loisirs et du restaurant scolaire. Pour ce dernier le SIVoS du Bas-Bray en assure le remboursement à la commune. Leurs annuités s'élèvent globalement à 20 864,09 €uro en capital et à 15 416,16 €uro en intérêts (remboursement du SIVoS : 20 683,98 €). Ces deux emprunts ont été renégociés en 2018 avec des économies à la clef qui se feront ressentir à dater du budget 2019. Ils courent jusqu'en juillet 2026.

**Le Maire, Dany MINEL**